

***Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de l'Association québécoise de reining tenue le mercredi 12 décembre 2007, au Motel Le Transit du Mont St-Hilaire.***

Étaient présents : Christian Tremblay, Gaëtan Laroche, Serge Primeau, Gilles Bergeron, Johanne Plamondon et Marie-Josée Paquette sous la présidence de Jean-Martin Donais.

Étaient absents: Linda Amatuzio, Normand Caron et Karelle Naud.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Sur constatation du quorum, il est proposé par Christian Tremblay, appuyé par Gilles Bergeron et résolu unanimement que l'assemblée soit ouverte à 19h15.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marie-Josée Paquette, appuyé par Johanne Plamondon et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit adopté en laissant le point Varia ouvert jusqu'à la fin de la réunion :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2007
4. Affaire découlant du procès-verbal
5. Rapport du président
6. Correspondance (reçue et envoyée par le secrétariat et/ou administrateurs)
7. Rapport des comités
  - a) Retour sur les affiliés à Hamilton
  - b) Bilan financier
  - c) L'AGA 2008
  - d) Party de fin d'année
  - e) L'Info-Rein
  - f) Saison 2008
8. Programme d'élevage
9. Varia
  - a) Administrateur
  - b) Temple de la Renommée et Bureau des Gouverneurs
  - c) Rencontre des entraîneurs
  - d) Formulaires « contrats des commanditaires »
  - e) Secrétaire exécutive
10. Date de la prochaine assemblée
11. Levée de l'assemblée

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2007**

Il est proposé par Christian Tremblay, appuyé par Serge Primeau et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2007 soit approuvé tel que rédigé.

### **4. Affaire découlant du procès-verbal**

Serge Primeau nous informe que le conseil du Parc équestre de Blainville est en réunion ce soir même, le 12 décembre 2007, et qu'il doit être question des douches qui devraient être présentes sur le terrain de concours pour la saison 2008.

Les réservations pour la soirée devront être faites auprès du Ramada une semaine avant l'événement du 19 janvier 2008. Quarante-huit (48) heures avant, soit le 17 janvier 2008, un chèque devra être fait au Ramada pour le nombre de personnes qui auront réservées. La musique lors de la soirée sera gérée par les gens du Ramada.

Concernant le programme d'élevage, Jean-Martin nous présentera plus tard au cours de la réunion un bref exposé qu'il a préparé.

Nous sommes finalement arrivés à une entente avec M. Deslauriers concernant la location de la tente lors du futurité 2007. Tout est réglé.

La Boutique du harnais nous a confirmé qu'ils ne pouvaient pas faire tous les concours de la saison 2008; ils pourraient être présents lors du Derby et du Futurité. Dossier à suivre...

Johanne nous présente différents modèles de plaques à être remises lors de la soirée annuelle afin que le CA statue sur le modèle à utiliser. Les « buckles » n'ont pas encore été commandées. Christian Tremblay et Marie-Josée Paquette y verront dans les plus brefs délais.

On nous informe que Dieter Wahr, photographe, est prêt à être présent à tous les concours de l'AQR lors de la saison 2008.

« Il est proposé par Gaëtan Laroche, appuyé par Christian Tremblay et résolu unanimement que M. Dieter Wahr soit le photographe officiel de tous les concours de la saison 2008. »

Jean-Martin enverra une lettre à M. Wahr pour l'informer de cette décision.

Le prochain conseil d'administration devra discuter avec M. Mike Lees, qui s'occupe du son lors des concours, concernant une entente à long terme.

## **5. Rapport du président**

Jean-Martin Donais nous annonce qu'il ne compte pas revenir à la présidence de l'AQR en 2008. Il conservera tout de même le rôle d'administrateur pour le reste de son mandat.

## **6. Correspondance (reçue et envoyée par le secrétariat et/ou administrateurs)**

Nathalie Richer a fait la mise à jour auprès du registraire des entreprises concernant l'erreur orthographique du nom en anglais de l'Association des éleveurs de chevaux de reining.

Nous avons reçu la confirmation de la NRHA que l'AQR sera l'hôte du concours des Affiliés pour les saisons 2008 et 2009. Gaëtan nous fait la lecture de l'entente prévue à cet effet entre la NRHA et l'AQR.

« Il est proposé par Johanne Plamondon, appuyé par Gilles Bergeron et résolu unanimement que l'Association québécoise de reining signe l'entente contractuelle pour la tenue des affiliés en 2008 et en 2009.»

## **7. Rapport des comités**

### **a) Retour sur les affiliés à Hamilton**

Il n'y a eu aucun gagnant de l'affilié « Association québécoise de reining » lors de ce concours.

### **b) Bilan financier**

M. Gaëtan Laroche nous présente un rapport préliminaire de la situation financière de l'AQR.

« Il est proposé par Johanne Plamondon, appuyé par Gilles Bergeron et résolu unanimement que le rapport préliminaire présenté par Gaëtan Laroche soit accepté.»

### **c) L'AGA 2008**

Le début de l'assemblée générale annuelle est prévu pour 13h le 19 janvier 2008. Marie-Josée apportera 150 chemises à remettre lors de l'assemblée. Elles contiendront l'information pertinente à remettre aux membres (horaires des concours de la prochaine saison, nouveaux règlements votés durant la saison, procès verbal de la dernière AGA, lettre des affiliés, et tout autre document jugé pertinent.

Les administrateurs sortants sont Linda Amatuzio, Gilles Bergeron, Karelle Naud, Marie-Josée Paquette et Serge Primeau. Nathalie devra apporter des bulletins de vote en cas d'élection.

**d) Party de fin d'année**

Marie-Josée et Nathalie s'occuperont des décorations.

**e) L'Info-Rein**

L'Info-Rein sortira sous peu. Pour pallier sa sortie tardive, étant donné que la date limite de nomination pour les poulains nés en 2007 à Performance Québec est le 31 décembre 2007, nous enverrons un courrier électronique aux membres inscrits pour leur rappeler cette échéance.

**f) Saison 2008**

Les réservations de stalles pour les concours de la prochaine saison devront se faire selon les règles suivantes :

Pour ces trois (3) concours (Derby, Futurité, Affiliés), les stalles devront être payées **un (1) mois** d'avance.

Pour les deux (2) autres concours (Classique de juin et Classique d'août), les stalles devront être réservées **dix (10) jours** d'avance.

**AUCUN REMBOURSEMENT**

Il n'y aura plus de périodes de réchauffement (warm-up) avant les classes sauf en cas de pluie. La raison pour laquelle nous retirons cette période est que les seuls cavaliers avantagés sont les premiers à passer, tous les autres n'en bénéficient pas.

Les ordres de passage (« DRAWS ») sortiront désormais 1hr ½ avant les classes. Cela permettra une meilleure planification.

Le manège de compétition devra être libéré une heure avant le début de l'épreuve afin de permettre la préparation de la surface.

Il y aura à l'avenir davantage de « warm ups » payants, nous offrirons trente-cinq (35) places au lieu de vingt-cinq (25).

Vous trouverez en annexe trois (3) documents :

ANNEXE 1 : Politique pour épreuves tenues tôt le matin

ANNEXE 2 : Définitions des différents statuts de cavaliers AQR

ANNEXE 3 : Épreuves officielles 2008/ Championnat d'année 2008-01-02

Ces 3 documents ont été approuvés selon la proposition suivante :

« Il est proposé par Marie-Josée Paquette, appuyé par Christian Tremblay et résolu unanimement que les 3 documents (Annexes 1, 2 et 3) soient approuvés.»

Certains juges sont déjà embauchés. Il en reste trois (3) à confirmer.

M. Laroche nous annonce qu'il ne sera pas présent à tous les concours de la prochaine saison. Il nous propose ses services comme 3<sup>e</sup> personne lors du Derby et du Futurité. Il nous suggère de demander à Sophie Laroche de seconder Nathalie Richer pour tous les concours sauf au concours des affiliés qui sera tenu les 26, 27 et 28 septembre 2008 où il nous confirme sa présence à titre de « show manager ».

Les membres du conseil d'administration ont alors eu une discussion sur les frais de secrétariat et une proposition a été faite à ce sujet :

« Il est proposé par Gilles Bergeron, appuyé par Serge Primeau et résolu unanimement que les frais de secrétariat soient augmentés pour la saison 2008 de deux (\$2,00) dollars /classe.

Nous aurons le site du Parc équestre de Blainville au même tarif pour la saison 2008 que la saison précédente. Par contre, puisque nous ajoutons une journée de concours pour le Derby et le Futurité, cela occasionnera des frais de location du terrain de \$2500,00/jour.

## **8. Programme d'élevage**

Jean-Martin nous fait un exposé sur deux types de programmes d'élevage dont il a préparé une ébauche des règlements. Suite à des discussions et échanges entre les membres présents, il est entendu que Jean-Martin demandera à M. Grandmont de s'occuper de contacter les étalonniers et de s'occuper du démarrage de ce projet.

## **9. Varia**

### **a) Administrateurs**

« Il est proposé par Gilles Bergeron, appuyé par Christian Tremblay et résolu unanimement que la carte de membre d'un administrateur, qui occupe cette fonction au 31 octobre, soit offerte gracieusement par l'AQR pour l'année suivante. »

### **b) Temple de la Renommée et Bureau des Gouverneurs**

La réunion du Temple de la Renommée aura lieu le 19 janvier à 9hr et celle du bureau des Gouverneurs suivra à 10hr. Nathalie verra à la convocation des membres qui peuvent être présents lors de ces réunions.

c) **Rencontre des entraîneurs**

M. Christian Tremblay nous fait un compte-rendu de la rencontre qu'il y a eu entre une douzaine d'entraîneurs. Un des points abordés est, entre autres, le code d'éthique au concours. De plus, ceux-ci ont discutés des tarifs pour les services qu'ils offrent afin de garder une certaine éthique à ce sujet.

d) **Formulaires « contrats des commanditaires »**

Nathalie présente un nouveau formulaire pour les contrats de commandite. Ce dernier contient plus de détails. Il est approuvé par le CA et sera ajouté sur le site WEB de l'AQR en remplacement de l'ancien.

Concernant les commandites, Jean-Martin contactera Paul Grand Maison pour l'informer que le prochain conseil d'administration, élu lors de la prochaine assemblée générale annuelle, décidera de l'orientation que l'association québécoise de reining prendra dans l'avenir, et le contactera alors pour lui en faire part.

e) **Secrétaire exécutive**

Jean-Martin fait la lecture d'une lettre qu'il a reçue de la secrétaire exécutive de l'AQR qui expose les raisons pour lesquelles elle demande une majoration de son salaire pour l'année 2008. Suite à la lecture de cette lettre et de quelques échanges entre les administrateurs présents, la proposition suivante est faite :

« Il est proposé par Christian Tremblay, appuyé par Gilles Bergeron et résolu unanimement que le salaire de la secrétaire exécutive de l'AQR soit majorée à huit cents dollars (\$800,00) par mois.»

**10. Date de la prochaine assemblée**

La date de la prochaine assemblée du CA sera déterminée lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 19 janvier 2008 à 13hr au Ramada de Blainville.

**11. Levée de l'assemblée**

À 00h10, il est proposé par Christian Tremblay, appuyé par Gaëtan Laroche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

---

Jean-Martin Donais  
Président

---

Nathalie Richer  
Secrétaire exécutive

# **ANNEXE 1**

## **POLITIQUE POUR ÉPREUVES TENUES TÔT LE MATIN**

Il est fortement recommandé qu'aucune épreuve de reining ne débute avant 8h00 le matin.

L'ordre de passage (tirage au sort) des épreuves débutant à 8h00 (ou plus tôt) sera faite et rendue disponible la veille (soirée précédente).

CA – 2007-12-12

## ANNEXE 2

### STATUT DÉBUTANT NON PRO AQR (définition)

*Tout membre AQR, ayant encore droit au statut 'Rookie Non Pro NRHA' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve 'DÉBUTANT NON PRO AQR' pour l'année courante si ses gains à vie 'Débutant Non Pro AQR' et 'Non Pro Limité AQR' au même 31 décembre ne dépassent pas 200 \$.*

La bourse ajoutée de cette épreuve doit être de 100 \$. Le frais d'inscription ne peut être supérieur à 10 \$ et le frais de juges ne peut excéder 5 \$. Cette épreuve est tenue en même temps que 'Rookie NRHA' et permet aussi la monte à deux (2) mains avec tout mors légal et le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

### STATUT DÉBUTANT JEUNE – 18 ANS ET MOINS AQR (définition)

Tout membre AQR, âgé(e) de 18 et moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante et ayant encore droit au statut 'Rookie Non Pro NRHA' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve 'DÉBUTANT JEUNE AQR' pour l'année courante si ses gains à vie de toutes les épreuves AQR au même 31 décembre ne dépassent pas 200 \$.

Cette épreuve est du genre 'Jackpot' sans aucune bourse ajoutée. Le frais d'inscription est de 10 \$, sans frais de juges ni de secrétariat. Cette épreuve est tenue en même temps que les épreuves 'Jeune NRHA' et permet aussi la monte à deux (2) mains avec tout mors légal et le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Aucun étalon n'est permis dans cette épreuve. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

### STATUT NON PRO LIMITÉ AQR (définition)

Tout membre AQR, ayant encore droit au statut 'Non Pro Limité NRHA' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve 'NON PRO LIMITÉ AQR' pour l'année courante.

La bourse ajoutée de cette épreuve doit être la même que 'Non Pro Limité NRHA' tout comme les frais d'inscription et de juges. Cette épreuve est tenue en même temps que 'Non Pro Limité NRHA' et tous les règlements NRHA de propriété et de membership s'appliquent.

Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

### STATUT JEUNE CAVALIER AQR – 14 à 21 ANS (définition)

Tout membre AQR, âgé(e) de 14 à 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante, est admissible à l'épreuve 'JEUNE CAVALIER AQR – 14 à 21 ANS'.

Cette épreuve est du genre 'Jackpot' sans aucune bourse ajoutée. Le frais d'inscription est de 10 \$, sans frais de juges ni de secrétariat. Cette épreuve est tenue en même temps que les épreuves 'Jeune NRHA' et exige la monte à une (1) main avec tout mors légal. L'utilisation d'un étalon est permise dans cette épreuve.

Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois, peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Les bourses gagnées dans cette épreuve ne peuvent pas servir pour restreindre la participation à toute autre épreuve AQR.

### STATUT JAMBES COURTES AQR – 10 ANS ET MOINS (définition)

Tout membre AQR, âgé(e) de 10 ans et moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante, est admissible à l'épreuve 'JAMBES COURTES AQR – 10 ANS ET MOINS'.

Cette épreuve est du genre 'Jackpot' sans aucune bourse ajoutée. Il n'y a aucun frais d'inscription, de frais de juges et de secrétariat. Cette épreuve permet la monte à deux (2) mains avec tout mors légal, le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum d'un (1) cheval. Les bourses gagnées dans cette épreuve ne peuvent pas servir pour restreindre la participation à toute autre épreuve AQR. Aucun étalon n'est permis dans cette épreuve. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

# ANNEXE 3

## ÉPREUVES OFFICIELLES 2008 / CHAMPIONNAT D'ANNÉE 2008

Les épreuves suivantes servent pour la compilation du championnat d'année AQR :

- Omnium NRHA (Open)
- Omnium Intermédiaire NRHA (Intermediate Open)
  - Omnium Limité NRHA (Limited Open)
  - Rookie Pro NRHA (Pro Rookie)
- Non Pro NRHA (Non Pro)
- Non Pro Intermédiaire NRHA (Intermediate Non Pro)
  - Non Pro Limité NRHA (Limited Non Pro)
  - Non Pro Limité AQR (Limited Non Pro)
- Cheval Novice Omnium NRHA (Open Novice Horse)
- Omnium – tous âges AQHA (Open All Ages)
- Cheval Novice Non Pro NRHA (Non Pro Novice Horse)
- Amateur AQHA (Amateur)
  - Rookie Non Pro NRHA (Non Pro Rookie)
  - Débutant Non Pro AQR (Non Pro Beginner)
- Jeune 13 ans et moins NRHA (Youth 13 & under)
- Jeune 14-18 ans NRHA (Youth 14 thru 18)
- Jeune Débutant 18 ans et moins AQR (Beginner Youth 18 & under)
- Jeune Cavalier 14 à 21 ans AQR (Young Rider 14 thru 21)
- Jeune 18 ans et moins AQHA (Youth 18 & under)
  - Jambes Courtes 10 ans et moins AQR (Short Legs 10 & under)

Les règlements, pour le calcul du championnat d'année AQR, sont les suivants :

- (a) Les épreuves comptabilisées sont celles qui sont approuvées par AQR.
- (b) Le propriétaire et le concurrent(e) de chaque épreuve comptabilisée doivent tous deux être membres en règle AQR lors de chaque concours approuvé par AQR. Les seules exceptions sont les ÉPREUVES AQR alors que seulement le/la concurrent(e) doit être membre en règle AQR.
- (c) Les données comptabilisées sont les POINTS (système NRHA) pour les épreuves 'AQHA' (Omnium/Amateur/Jeune), 'Jeune NRHA' (13 ans et moins/14 à 18)', 'Jeune Débutant AQR', 'Jeune Cavalier AQR' et 'Jambes Courtes AQR'. Pour toutes les autres épreuves, les gains (dollars) sont comptabilisés.